



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Autre avis

Date de publication: SHAB 22.08.2023

Publications supplémentaires: KABGE 22.08.2023

Visible par le public jusqu'au: 22.08.2028

Numéro de publication: KK10-0000002151

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Vente d'urgence de gré à gré de matériel de chantier, sis à ch. Pré-Langard 24 à Cologny (art 243 al. 2 et art. 256 al. 3 LP) - faillite Claudio D'Orlando SA / 192 P

CLAUDIO D'ORLANDO SA
CHE-107.940.979
Chemin du Vieux-Vésenaz 3A
1222 Vésenaz

1. Le failli : CLAUDIO D'ORLANDO SA, Ch. du Vieux-Vésenaz 3A - 1222 Vésenaz. 2. Vente d'urgence de gré à gré matériel de chantier (art. 243 al. 2 et art. 256 AL. 3 LP) Les créanciers de la faillite sont rendus attentifs au fait que l'Office cantonal des faillites va procéder à une vente d'urgence ayant comme objet du matériel de chantier appartenant à la société CLAUDIO D'ORLANDO SA, Ch. du Vieux-Vésenaz 3A - 1222 Vésenaz. Le prix est composé d'un montant de CHF 4'690.-. En complément, l'offrant, a été choisi par le maître d'ouvrage pour reprendre ce chantier. Les tiers qui font valoir un droit de propriété sur les biens concernés doivent s'annoncer d'ici au 1er septembre 2023; à défaut, ils seront réalisés. Les créanciers ont la possibilité de faire valoir une offre supérieure en communiquant par courrier recommandé à l'Office cantonal des faillites, d'ici au 1er septembre 2023, le montant y relatif; cette offre éventuelle devra être composée: 1) d'un versement d'une somme supérieure à CHF 4'690.- et devront assumer les frais correspondant au retard que pourrait prendre le chantier. Dans le même délai du 1er septembre 2023, le montant supérieur à CHF 4'690.- devra être déposé à l'Office cantonal des faillites, sur le compte bancaire ouvert à la Banque Cantonale de Genève N° K3253.85.43 (IBAN N° CH12 0078 8000 K325 3854-3, BIC/SWIFT : BCGEGHGGXXX), en indiquant la référence F20230826 – CLAUDIO D'ORLANDO SA, À défaut de respecter les conditions précitées, la vente sera finalisée. En cas d'offre supérieure, l'Administration de la faillite convoquera l'acquéreur et le(s) enchérisseur(s) à une vente aux enchères privée entre amateurs dans les locaux de l'Office des faillites. La décision de l'Office de réaliser d'urgence ces actifs peut faire l'objet d'une plainte auprès de la Cour de justice civile, Chambre de surveillance, case postale 3108, 1211 Genève 3, dans les dix jours de la

publication. Pour tout renseignement : François SCHAFFROTH, chargé de faillites – 022
388 89 35 – Office cantonal des faillites 1208 Genève